

Taskforce Culture

Communiqué de presse de la Taskforce Culture du 21 octobre 2021

Le conseiller fédéral Alain Berset rencontre le secteur culturel

À l'invitation du Secrétariat général du DFI, les associations culturelles nationales ont rencontré le conseiller fédéral Alain Berset pour la quatrième fois aujourd'hui, en la présence également de représentants des cantons et des villes. La rencontre portait une nouvelle fois sur les effets — qui restent importants — de la pandémie pour les actrices et acteurs culturels, les entreprises culturelles et les associations culturelles du secteur amateur. Le secteur culturel a rappelé qu'il restait nécessaire de prolonger les mesures de compensation et de soutien, qui ont fait leurs preuves.

La Taskforce Culture partage l'appréciation du Conseil fédéral (projet de message de fin septembre 2021) concernant les instruments de lutte contre les conséquences économiques : il faut les maintenir l'année prochaine. Les chiffres et l'expérience montrent en effet que le secteur culturel devra composer avec des pertes liées au coronavirus bien après la fin de 2021 : coûts supplémentaires dus au surcroît de travail (contrôles, concepts de sécurité), fréquentation du public nettement moindre (et donc, baisse des recettes, pertes dans la vente de billets, mais aussi dans la restauration), restrictions des voyages internationaux, incertitude de planification et réduction des possibilités de revenus pour de nombreuses personnes travaillant dans le secteur (manque d'engagements, retard de production).

Mini marges, pas de réserves, pas de prêts

Il est donc absolument nécessaire de prolonger les mesures de compensation et de soutien prévues par la loi Covid 19, qui ont largement fait leurs preuves. Dans le même temps, les associations culturelles sont très préoccupées par le fait que le Message n'exclut pas de procéder à des adaptations du système des contributions à fonds perdu « sur la base d'expériences pratiques ». Cela pourrait impliquer, entre autres, que seuls des prêts seraient accordés, ce qui n'aurait aucun sens au vu des conditions particulières de la culture et que le secteur culturel rejetterait donc sans ambages : en temps normal déjà, la plupart des entreprises culturelles et des actrices et acteurs de la branche réussissent tout juste à couvrir leurs coûts grâce aux « mini-marges » typiques du secteur. Ils n'ont pas de réserves et font rarement des bénéficiaires, alors même que les salaires dans la branche sont inférieurs à la moyenne. Ils et elles sont rarement en mesure de rembourser des prêts.

Mesures de compensation jusqu'en 2022

Deux facteurs, notamment, ont permis jusqu'à présent de préserver la diversité culturelle : la volonté des actrices et acteurs du secteur culturel de maintenir l'offre culturelle contre vents et marées dans toute la mesure du possible, et les mesures de compensation et de soutien de la Confédération et des cantons. Il est donc essentiel de maintenir ces mesures de compensation jusqu'à la fin de 2022, puisqu'elles ont fait leurs preuves.

Si le secteur culturel devait retrouver un fonctionnement normal plus rapidement que prévu, le nombre de demandes reçues ou approuvées diminuerait en conséquence. La prolongation des mesures de compensation n'est donc rien d'autre qu'une garantie financière permettant au secteur culturel d'envisager l'avenir avec un peu de sérénité. En effet, le secteur culturel a vraiment besoin de stabilité dans une situation qui reste encore extrêmement instable.

Il est incontestable que la poursuite des mesures de compensation et de soutien a son prix. Mais l'arrêt prématuré de ces mesures ne serait aucunement moins coûteux ; les coûts seraient simplement reportés sur d'autres organes (par exemple, l'aide sociale viendrait surseoir à l'aide d'urgence de Suisseculture Sociale). Et le calcul des coûts doit également tenir compte de la perte de savoir-faire et de l'augmentation du chômage.

Les préoccupations les plus importantes du secteur culturel pour les mois à venir

1. La priorité absolue est de prolonger jusqu'à fin 2022 les mesures de compensation et de soutien spécifiques à la culture qui ont fait leurs preuves conformément à l'art. 11 de la loi Covid 19 (indemnisations à fonds perdu, contributions aux projets de transformation, aides d'urgence pour les actrices et acteurs culturels, aides financières pour les associations culturelles amateurs).
2. Il faut continuer d'indemniser le chômage partiel, et ceci également pour les contrats de travail à durée déterminée ou les employés sur appel (avec une indemnisation à 100 % pour les faibles revenus). Ces formes de travail sont typiques du secteur culturel.
3. Il faut à tout prix rejeter l'idée que l'indemnisation pour perte de gain ne soit versée à partir de l'an prochain qu'aux personnes qui doivent interrompre complètement leur activité lucrative à cause des mesures officielles. Le droit aux indemnités journalières doit continuer d'exister même en cas de réduction sensible de l'activité lucrative.
4. Le bouclier de protection pour les événements publics devrait être prolongé jusqu'à la fin de 2022. Les grands événements doivent planifier sur six ou neuf mois, et ont donc un besoin crucial de cet instrument de couverture des risques. C'est notamment le cas des grands festivals de l'été 2022.
5. Les associations culturelles amateurs devraient également avoir pouvoir bénéficier des contributions aux projets de transformation.

Les membres de la Taskforce Culture: Olivier Babel (LIVRESUISSE), Carmen Bender (artos - association romande technique organisation spectacle), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (Cinésuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A*dS – Autorinnen und Autoren der Schweiz, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)